**Armoiries de Saint Sixte – Définition**

**Définition en Héraldique**

**De gueules à une gabarre d’argent accosté à dextre d’un léopard d’or armé et lampassé d’azur (qui est de Guyenne) et à senestre d’une croix cléchée, vidée et pommelée d’or de douze pièces (qui est de Languedoc)**

**Explications**

**De gueules :** Couleur rouge d’émail héraldique

**Lampassé :** En héraldique, lampassé s’utilise pour qualifier la couleur de la langue d’un animal, quand celle-ci est d’une couleur différente de l’animal ; D’Azur signifie que les pattes et la langue sont de couleur bleue, ce qui n’est pas évident sur le blason mais qui correspond aux armes de Guyenne.

**Croix cléchée :** Croix en forme de panneton de clé. Croix cléchée vidée. C'est-à-dire qu’on voit le champ (le fond) du blason au travers de ses branches.

**Croix Pommelée d’or de 12 pièces** : croix dont chaque pointe de branches (12) est décorée de pommelles couleur or.

**Les Ornements :**

Ce sont les éléments extérieurs au blason

**Les trois tours :** La couronne murale, prescrite par Napoléon 1er, reste le symbole traditionnel des communes. Définie de sept tours pour les villes de premier ordre et de cinq pour celles de second ordre, le nombre passe après l’empire à cinq pour la capitale de Paris, quatre pour les chefs-lieux de département et de trois pour les autres communes.

**Les épis de blé sont** un ornement extérieur au blason pour souligner, à coté de la gabarre qui est au cœur de l’histoire de Saint Sixte, le caractère rural et agricole de la commune.